

François Scellier : « Il faut une sécurité fiscale »



Dans un pays comme la France qui adore la pierre, il est paradoxal que la bonne santé du bâtiment et de la construction ne soit avérée que grâce à des dispositifs de soutien. L'immobilier est un investissement à long terme. Ces sempiternelles modifications de lois, dans lesquelles se perdent les investisseurs, doivent absolument cesser. Je milite – et j'entends bien faire du lobbying en ce sens – pour que l'on mette en place, à compter de 2013, un dispositif pérenne, simple et lisible, avec une réduction d'impôt de 15%. Je souhaite que l'on maintienne la faculté de n'acheter qu'un logement par an, afin d'éviter l'acquisition de petites surfaces pour privilégier ce qui manque le plus, les appartements familiaux. Ayant à s'occuper du développement du secteur social et des HLM, l'Etat a besoin des investisseurs pri-

vés pour porter le parc locatif. Le succès de la formule que j'ai mise en place va au-delà de mes espérances, puisque mon dispositif a un impact sur le marché de l'ancien. En effet, de nombreuses personnes arbitrent en vendant un bien ancien pour pouvoir acquérir un logement qui leur ouvre droit à la réduction d'impôt. Il ne faut pas perdre de vue que l'octroi d'une réduction d'impôt n'est pas fait pour faire plaisir au contribuable (François Scellier a travaillé pendant de nombreuses années au service de la législation fiscale, ndlr), mais pour créer des logements, dont nous manquons tant. Quant aux dérapages, comme on a pu en constater avec le dispositif Robien, ils sont volontairement limités, puisque la zone C est exclue et qu'une commune qui souhaite y être éligible doit demander un agrément extrêmement contrôlé et volontairement très difficile à obtenir. Je fais confiance aux professionnels de la gestion de patrimoine pour être rigoureux, eux aussi.